ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 · LISTE COMMUNE SUD – FSU

VOTONS ENSEMBLE

CAP CATÉGORIE A administrative et technique · attachés, ISCP, chefs de travaux d'art

VOTE ÉLECTRONIQUE

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

1er janvier 2020

MUTATIONS ET MOBILITÉS

Plus d'avis préalable de la CAP.

1er janvier 2021

AVANCEMENTS ET PROMOTIONS

Plus d'examen préalable des tableaux d'avancement ni des listes d'aptitude.

Élections de 2022

ORGANISATION DES CAP

Dans la fonction publique de l'État, des CAP par catégorie (A, B, C) et non plus par corps.

Notre CAP réunit désormais trois corps aux métiers très différents : 1 116 attachés, 348 ingénieurs des services culturels et du patrimoine, 143 chefs de travaux d'art.

LES CAP ONT PERDU L'ESSENTIEL DE LEUR POUVOIR DE CONTRÔLE

Les commissions administratives paritaires (CAP) sont les instances où siègent vos représentantes et représentants élu·es pour veiller à l'équité des décisions individuelles de carrière. Depuis la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, leur rôle a été profondément réduit. Nos syndicats refusent de présenter ce recul comme un simple « recentrage » :

C'EST UNE RÉGRESSION DES GARANTIES COLLECTIVES.

CE QUI REMPLACE LE CONTRÔLE PARITAIRE : DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les lignes directrices de gestion (LDG) fixent des orientations générales, examinées en comité social, avec un bilan présenté après coup. Elles ne sont pas un barème : l'administration conserve son pouvoir d'appréciation au cas par cas. En 2023, la Cour des comptes a constaté que les LDG demeuraient souvent peu opérantes, davantage faites de rappels statutaires que d'une véritable stratégie de ressources humaines.

LES CONSÉQUENCES POUR LES AGENTES ET LES AGENTS

- **Moins de transparence.** Une règle générale n'explique pas pourquoi un agent est préféré à un autre.
- **Des erreurs repérées trop tard.** Ancienneté mal calculée, dossier incomplet, priorité légale oubliée : l'erreur n'apparaît plus qu'après la publication du mouvement ou de la liste de promotions.
- **Des recours individuels.** C'est à l'agent d'agir, dans les délais, face à sa hiérarchie. Le Défenseur des droits relève que la crainte de représailles alimente le non-recours en matière de discrimination.
- **Un risque pour l'égalité de traitement** entre services et établissements, faute de contrôle d'ensemble d'une campagne.
- **Moins de connaissance des métiers.** Des CAP par catégorie, dans un ministère qui compte des métiers très spécialisés.

VOTER, C'EST DÉJÀ RÉSISTER !

Les CAP restent compétentes pour les refus de titularisation, certains licenciements et les sanctions disciplinaires. À votre demande, elles examinent la révision du compte rendu d'entretien professionnel et les refus de temps partiel, de télétravail ou de mobilisation du CPF.

DÉFENDRE

Accompagner vite et individuellement : obtenir les éléments du dossier et préserver les délais de recours. Assistance syndicale pour les recours sur l'avancement, la promotion et la mutation.

INFORMER

Au ministère, les LDG de promotion 2026-2030 prévoient la publication des listes de promouvables et un bilan présenté au CSA. C'est utile, mais les CAP n'ont pas retrouvé leur compétence sur les promotions.

ANTICIPER

Des élu·es armé·es : décortiquer les LDG, exploiter les bilans pour déceler les écarts, repérer les discriminations, porter un diagnostic collectif devant le CSA.

REVENDIQUER

Rétablir de véritables CAP de corps, avec débats paritaires et procès-verbaux. Combattre la rémunération au mérite. Exiger la motivation écrite de tout refus.

DANS NOTRE CAP, TROIS CORPS

1 607 COLLÈGUES AU 1ER JANVIER 2026

ATTACHÉS

1 116 ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

Des blocages pour l'accès au principalat, à la hors-classe et à l'échelon spécial. Des écarts subsistent entre responsabilités exercées et grade ou groupe indemnitaire.

NOUS EXIGEONS

- Repyramider le corps entre attachés, attachés principaux et attachés hors classe.
- Augmenter durablement les ratios promus-promouvables.
- Ouvrir plus largement la hors-classe et l'échelon spécial.

ISCP

348 INGÉNIEURS DES SERVICES CULTURELS ET DU PATRIMOINE

Des écarts entre fonctions exercées et classement statutaire, une polyvalence qui progresse. Pas de repyramidage, contrairement à la filière accueil, surveillance et magasinage.

NOUS EXIGEONS

- Étendre le repyramidage aux ISCP.
- Créer des emplois par spécialité et supprimer la polyvalence subie.
- Des concours au moins tous les deux ans, avec listes complémentaires.

CHEFS DE TRAVAUX D'ART

143 CHEFS DE TRAVAUX D'ART

Des concours trop rares pour compenser les départs et préserver les spécialités rares. Sur 80 promotions prévues par le repyramidage en cinq ans, 27 ont été prononcées en 2025 et 2026 : il en reste 53 d'ici 2030.

NOUS EXIGEONS

- Au moins un concours tous les deux ans, dans toutes les spécialités.
- Respecter intégralement le repyramidage et le prolonger.
- Un centre ministériel de formation d'apprentis pour les métiers rares.

VOTRE VOIX COMPTE !

Du 3 au 10 décembre 2026, donnez à la liste commune SUD – FSU les moyens de vous représenter et de vous défendre.

Culture Sud Solidaires
FSU Culture